

Réponses à des deux courriers

J'ai adressé deux courriers à deux établissements bien renommés dans notre pays car ils sont dits d'excellence. Dans ces courriers, je demandais aux responsables de m'autoriser à y prononcer des conférences sur l'excellence et le travail scolaire. Et les réponses que j'ai reçues me montrent que nous avons encore du chemin à parcourir.

Le premier établissement, pourtant réputé dans notre pays, creuset de la formation de plusieurs élites, ne m'a jamais répondu. Et pourtant, j'ai avec moi encore ... l'accusé de réception qui prouve que ma lettre a bien été reçue. Reçue oui, mais l'a-t-on lu ?

Le deuxième établissement m'a (oh surprise) répondu par téléphone en m'indiquant que je devais au préalable m'adresser ...au Ministre. Je ne demandais qu'à y prononcer une conférence aux profit des élèves de cet établissement. Je me suis demandé si un Ministre n'avait pas mieux à faire que de passer son temps à autoriser des conférences dans les milliers d'établissements de notre pays. Que fait donc le responsable de l'établissement ?